

• Swiss Banking

Rapport annuel 2022 / 2023

Association suisse des banquiers



Août 2023



Avant-propos	5
1 «La confiance dans la qualité de la place financière suisse est intacte»	6
2 Un nouveau passeur	10
3 Faire progresser ensemble la place bancaire	12
4 L'année 2022 / 2023 en chiffres	20
5 L'ASB s'engage aux côtés des banques	22
6 Rapport de gestion de l'ASB	26
7 Bilan	28
8 Compte de résultat	30
9 Tableau des flux de trésorerie	31
10 Annexe	32
11 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	36



Marcel Rohner
Président



August Benz
Vice-CEO

Avant-propos

Madame, Monsieur, chères lectrices et chers lecteurs,

La crise financière à laquelle nous venons d'échapper et le recours au droit de nécessité pour orchestrer la reprise de Credit Suisse par UBS soulèvent de nombreuses questions. A l'Association suisse des banquiers (ASB), nous avons salué les mesures prises, rapides et efficaces, qui ont permis d'assurer la stabilité de notre place financière et de préserver la confiance. Un regard rétrospectif amène à s'interroger sur l'avenir et, dans l'entretien que vous lirez aux pages 6 et suivantes, Marcel Rohner tente de répondre à quelques questions immédiates. Il est clair toutefois que l'on ne saurait se prononcer sur les enseignements à tirer ni sur les conséquences des récents événements sans disposer au préalable d'une analyse approfondie et indépendante de leur déroulement, de leurs causes et de leurs effets. L'ASB contribuera volontiers à cette analyse par son expertise car, en tant qu'association faîtière des banques en Suisse, ses objectifs sont et resteront l'intégrité, la compétitivité, la stabilité et la prospérité de la place financière. Il convient de s'assurer que les éventuelles mesures à venir serviront ces objectifs et les concilieront.

Si la césure que vient de vivre la place financière suisse mérite que nous lui accordions ici notre attention, il ne faut pas négliger pour autant les événements et les progrès importants intervenus dans d'autres domaines stratégiques prioritaires pour l'ASB. Comme vous le lirez aux pages 12 et suivantes, nous avons réussi à faire prospérer diverses initiatives tournées vers l'avenir en matière de finance numérique, de finance durable, ou encore de formation initiale et continue du personnel bancaire. S'agissant de l'accès international au marché ou de la fiscalité, nous n'avons hélas pas (encore) rencontré le succès politique espéré, mais nous restons mobilisés. Bien entendu, comme à l'accoutumée, ce rapport annuel compile à votre intention tous les chiffres importants de l'exercice écoulé.

Le 1^{er} août 2023, c'est-à-dire pendant l'exercice en cours, Roman Studer a pris ses fonctions de CEO de l'ASB. Nous tenions à vous le présenter brièvement, mais personnellement, dans le cadre de ce rapport annuel (pages 10 et suivantes).

Le succès de notre Association repose sur la confiance de ses membres, mais aussi sur la compétence et l'engagement des quelque 700 expert·e·s issu·e·s des banques membres qui composent nos comités directeurs, nos commissions spécialisées et nos groupes de travail, sans oublier nos collaboratrices et nos collaborateurs. Nous tenons à les remercier toutes et tous chaleureusement au nom du Conseil d'administration.

Nous nous réjouissons de votre engagement sans faille en faveur de la compétitivité et de la prospérité de la place financière suisse et vous souhaitons une agréable lecture.



Marcel Rohner
Président



August Benz
Vice-CEO

1 «La confiance dans la qualité de la place financière suisse est intacte»

La reprise de Credit Suisse par UBS marque-t-elle ou pas une césure pour la place financière suisse? Marcel Rohner, Président de l'Association suisse des banquiers (ASB), prend position à ce sujet.

Depuis la reprise de Credit Suisse par UBS, beaucoup vont jusqu'à se demander si la Suisse a encore besoin de grandes banques. Monsieur Rohner, en tant que Président de l'ASB, qu'en pensez-vous?

Marcel Rohner. Les établissements financiers internationaux fournissent quantité de services qui jouent un rôle important pour les multinationales, pour les grandes et pour les petites entreprises. La Suisse est une nation exportatrice et beaucoup de groupes internationaux y ont leur siège. Les grandes banques sont par ailleurs des prestataires de premier plan pour le reste du système bancaire suisse. Les crises internationales de ces dernières années et les fortes perturbations observées dans de nombreux secteurs nous ont rappelé à point nommé combien la sécurité des approvisionnements était importante. Je me demande pourquoi il n'en va pas de même en matière bancaire. Quoiqu'il en soit, il faudrait éviter absolument toute intervention réglementaire qui crée des dépendances par rapport à l'étranger. Si la Suisse entend être une place financière qui compte sur la scène mondiale, je suis convaincu qu'il lui faut au moins une grande banque internationale.

«Les crises internationales de ces dernières années et les fortes perturbations observées dans de nombreux secteurs nous ont rappelé à point nommé combien la sécurité des approvisionnements était importante. Je me demande pourquoi il n'en va pas de même en matière bancaire.»

Marcel Rohner, Président

L'économie suisse n'est-elle pas trop petite pour la nouvelle UBS?

S'agissant de la taille d'UBS par rapport à celle de l'économie suisse, n'oublions pas qu'après la reprise de Credit Suisse, la nouvelle UBS est plus petite que ne l'était UBS seule avant la crise financière. L'écart est d'environ 40 %. Or sur la même période, la performance économique de la Suisse a enregistré une croissance de 25 %. Mais surtout, en l'absence d'une grande banque suisse, les entreprises à vocation internationale et les autres banques de notre pays dépendraient entièrement de l'étranger pour accéder aux marchés internationaux des capitaux. De même, le secteur financier dans son ensemble manquerait du personnel suisse hautement qualifié et du savoir-faire dont il a besoin.



Marcel Rohner, Président de l'Association suisse des banquiers (ASB)

Le Parlement suisse a institué une commission d'enquête parlementaire (CEP). Dans les milieux politiques, on demande ici et là de nouvelles prescriptions qui permettraient d'éviter une future crise bancaire. Etes-vous d'accord avec cela?

En premier lieu, il faut procéder à une analyse approfondie et sans a priori: quels sont les facteurs qui ont entraîné la faillite de Credit Suisse? En quoi la surveillance et la réglementation ont-elles fonctionné – ou pas? Nous faisons confiance à la CEP pour mener ses travaux avec rigueur et sérieux. Le rapport du groupe d'experts Stabilité des banques ainsi que le rapport en réponse aux postulats que le Conseil fédéral publiera au printemps 2024 devraient en outre apporter de précieuses contributions à l'analyse. Quant à nous, à l'ASB, nous y participerons volontiers dans la mesure de nos possibilités, en fournissant notre expertise. Sur la base de cette analyse, on pourra tirer les bonnes conclusions, les bons enseignements, puis décider d'adapter certaines réglementations si c'est nécessaire et/ou pertinent.

**Quel impact les événements du printemps dernier ont-ils sur la place financière suisse?
Est-elle encore compétitive à l'échelon international? Est-elle fiable?**

La reprise de Credit Suisse par UBS a démontré la solidité de notre place financière. Des mesures rapides et efficaces ont été prises. Que les banques, mais aussi les autorités concernées et l'exécutif arrivent à cette solution en quelques jours, c'est indubitablement un succès. Les marchés se sont d'ailleurs vite apaisés. La confiance dans la qualité de la place financière suisse est intacte. J'aimerais aussi rappeler que sur les environ 235 banques que compte la Suisse, une seule a eu un problème. Toutes les autres banques sont bien armées et leur clientèle apprécie l'excellente qualité de leurs prestations. Si nous veillons aux conditions-cadres, la place financière suisse conservera tous les atouts qu'elle a en main pour réussir.

«A cet effet, nous affirmons notre volonté de leadership dans l'économie financière durable, mais aussi en matière de numérisation ou de formation. Dans tous ces domaines, nous menons des projets innovants.»

Marcel Rohner, Président

Vous restez donc confiant quant au potentiel de croissance de la place financière?

Oui, l'ASB mettra tout en œuvre pour réunir les conditions d'une croissance pérenne, en particulier en termes de compétitivité et d'intensité concurrentielle. Nous tenons à être prêts pour l'avenir et nous le serons. A cet effet, nous affirmons notre volonté de leadership dans l'économie financière durable, mais aussi en matière de numérisation ou de formation. Dans tous ces domaines, nous menons des projets innovants. La tradition de la Suisse, qui fait d'elle une place financière digne de confiance, mais aussi un cadre juridique solide, des barrières d'accès abaissées, un personnel bien formé, tout cela combiné nous permettra de poursuivre notre croissance à l'avenir.

A propos de personnel bien formé, selon divers rapports, les banques ont aujourd'hui de plus en plus de mal à recruter les collaboratrices et les collaborateurs dont elles ont besoin. D'où vient ce problème et comment faire pour que travailler dans une banque redevienne plus attrayant?

Le marché suisse de l'emploi en général est sommé d'évoluer, la pression est énorme. L'évolution démographique accentuera encore le manque de main d'œuvre ces prochaines années. Aussi insistons-nous sans relâche sur l'énorme importance du système dual de formation pour les banques, nous prenons en permanence des initiatives pour le renforcer. Cet été par exemple, nous avons lancé sur les réseaux sociaux une campagne qui s'adresse aux jeunes talents et leur présente les avantages d'un apprentissage bancaire. Inutile de préciser que la formation initiale et continue restera une priorité stratégique à l'avenir!



2 Un nouveau passeur

Roman Studer est le nouveau CEO de l'Association suisse des banquiers (ASB) depuis le 1^{er} août 2023. Dans le bref entretien ci-après, il répond pour la première fois à quelques questions. Que l'on voie en lui un «passeur», cela le réjouit. Mais dans le même temps, il s'estime tenu – comme toutes les autres personnes impliquées – de rester jour après jour à la hauteur des exigences élevées qui sont aujourd'hui la marque du «Swiss Banking» à travers le monde.

Votre Président vous a qualifié de «passeur» en annonçant votre prise de fonction.

Qu'est-ce qui fait de vous un passeur et quelles passerelles allez-vous construire pour que les divers groupes de banques tirent plus que jamais sur la même corde au sein de l'ASB?

Roman Studer. J'aime bien ces notions de passeur, de passerelle. Elles symbolisent une mission clé de l'Association, à savoir trouver sans cesse ensemble des solutions qui intègrent les préoccupations de toutes les parties prenantes et soient rassembleuses, en dépit des divergences d'opinion et d'intérêt qui apparaissent parfois entre les membres. Cela nécessite de connaître à fond les sujets pertinents ainsi que les différents modèles d'affaires des banques. Mais les qualités humaines sont tout aussi importantes: aborder chaque sujet sans préjugés, être vraiment à l'écoute et savoir parfois arracher un compromis.

«J'aime bien ces notions de passeur, de passerelle. Elles symbolisent une mission clé de l'Association, à savoir trouver sans cesse ensemble des solutions qui intègrent les préoccupations de toutes les parties prenantes.»

Roman Studer, CEO

«Swiss Banking» – qu'est-ce que cela représente à vos yeux? En quoi allez-vous contribuer à concrétiser cette promesse?

Dans le domaine bancaire en particulier, la Suisse est depuis longtemps synonyme de qualité, de stabilité, de tradition, partout dans le monde et à juste titre selon moi. Il en est résulté une place bancaire prospère, véritable pilier du modèle qui a fait le succès de la Suisse – d'une part, grâce à la valeur, aux emplois et aux recettes fiscales qu'elle génère, d'autre part, grâce au soutien de haute qualité qu'elle apporte aux autres secteurs de l'économie suisse. Pour que cela perdure, toutes les personnes impliquées – chaque conseiller à la clientèle, chaque manageuse, chaque superviseur – doivent donner le meilleur d'elles-mêmes et s'efforcer jour après jour d'être à la hauteur de ces exigences. Cela vaut bien entendu aussi pour l'ASB et son Secrétariat et tout particulièrement pour moi en tant que CEO.



Roman Studer, CEO de l'Association suisse des banquiers (ASB)

Nous voulons contribuer à ce que notre branche conserve un cadre réglementaire où les éléments clés du «Swiss banking» – qualité, stabilité et tradition – sont garantis, mais où l'innovation est permise et la compétitivité préservée. En tant qu'association, nous devons en outre réussir à communiquer efficacement sur nos positions, sur les performances de notre branche et sur les atouts du «Swiss Banking» auprès des parties prenantes les plus diverses, en Suisse et à l'étranger.

Un changement de CEO entraîne dans son sillage d'autres changements, qui eux-mêmes suscitent des attentes. Que peuvent attendre de vous les membres de l'ASB et le personnel du Secrétariat?

«S'arrêter fait rouiller», dit un vieux dicton. Même une association doit évoluer sans relâche pour rester pertinente et performante. Un changement à sa tête est toujours l'occasion d'accélérer ces évolutions nécessaires et de rompre avec quelques vieilles habitudes. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs peuvent attendre de moi que je fasse l'impossible pour que nous saisissons ensemble cette opportunité.

3 Faire progresser ensemble la place bancaire

Tout au long de l'exercice sous revue, dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la question des sanctions et de leur application a continué d'impacter fortement le travail de l'ASB sur les priorités qu'elle s'est fixées. En outre, depuis mars 2023, les conséquences de la reprise de Credit Suisse par UBS ont relégué ces priorités au second plan. Des succès n'en ont pas moins été enregistrés pour certaines d'entre elles, comme le montrent notamment la publication de notre Guide Employé.e de commerce CFC – Branche Banque et du livre blanc consacré à un éventuel jeton de monnaie scripturale, ainsi que la signature par plus d'une vingtaine de banques d'un Memorandum of Understanding (MoU) concernant le multibanking destiné aux personnes physiques.

Plus d'un an après l'agression de la Russie contre l'Ukraine, cette guerre continue d'impacter fortement le travail de l'ASB et des banques. De nouveaux trains de sanctions sont adoptés à intervalles réguliers, que l'ASB soutient et dont elle coordonne l'application en collaboration avec ses membres. Dès lors que la guerre se poursuit et que diverses questions juridiques restent à résoudre, comme par exemple celle de la confiscation, ce sujet est appelé à rester sur le devant de la scène.

A la mi-mars 2023, la reprise de Credit Suisse par UBS a chamboulé les priorités de l'ASB aux plans médiatique et politique, mais aussi sur la place financière, entraînant quantité d'interrogations et de travaux. L'analyse des circonstances qui ont conduit à la reprise de Credit Suisse dans une situation critique, ainsi que les implications en résultant, continueront de mobiliser la place financière et l'ASB longtemps et à divers niveaux.

Indépendamment de ces événements exceptionnels, le Conseil d'administration de l'ASB avait défini en décembre 2022 huit priorités stratégiques pour l'activité ordinaire de l'Association (voir graphique). Des progrès et des succès importants ont été enregistrés notamment dans les domaines de la formation, de l'open finance, de la monnaie numérique et de la fiscalité. S'agissant de l'accès au marché, de la finance durable, de la réglementation des marchés financiers et du cadre juridique, il faudra poursuivre l'effort pour atteindre les objectifs fixés.

Priorités de l'Association suisse des banquiers en 2023



Formation

- Apprentissage tout au long de la vie
- Nouvelles formes de travail et compétences d'avenir



Finance durable

- Intégration de la question de l'écoblanchiment dans les autorégulations
- Risques financiers liés à l'environnement



Finance numérique

- Open Finance



Fiscalité (conditions-cadres)

- Imposition minimale de l'OCDE (projet «GloBE»)



Infrastructure des marchés financiers

- Monnaie numérique



Réglementation des marchés financiers

- Bâle III final



Accès au marché

- Approches viables au niveau de l'UE
- Solutions bilatérales



Cadre juridique

- Sanctions

Formation: préparer l'avenir de l'apprentissage bancaire en élaborant des documents de référence

La formation initiale au sein des banques reste très prisée. Afin que cette popularité perdure, diverses opérations de promotion de l'apprentissage ont été lancées et l'on a créé des conditions-cadres propices au développement de l'apprentissage tout au long de la vie, des nouvelles formes de travail et des compétences d'avenir. A la rentrée de l'été 2023, après plusieurs années de préparatifs, la réforme de la formation commerciale initiale entrera en vigueur. De nouveaux documents de référence ont été élaborés et publiés dans cette perspective au cours des derniers mois.

Le [Guide Employé·e de commerce CFC – Branche Banque](#) donne un aperçu du contexte et des modalités de l'apprentissage bancaire, facilitant ainsi le travail quotidien des responsables de la relève. Dans ce cadre, la nouvelle procédure de qualification a été finalisée et, à titre d'aide, des [directives](#) complémentaires à ce sujet ont été mises à la disposition des responsables de la relève. Outre l'apprentissage commercial, les profils professionnels liés à l'informatique, comme par exemple les informaticien·ne·s et les médiaticien·ne·s, sont très recherchés et des filières spécifiques de formation leur sont dédiées.



Finance numérique: ouvrir les interfaces pour rendre possibles de nouvelles prestations

L'ASB et ses établissements membres considèrent que l'open banking ou l'open finance, c'est-à-dire l'ouverture des interfaces et la coopération entre banques, ou entre banques et prestataires tiers, constitue une opportunité très prometteuse pour la place financière suisse.

Le [Memorandum of Understanding](#) (MoU) conclu en mai 2023 a permis de franchir une étape importante vers la concrétisation de l'application «Multibanking pour les personnes physiques». Signé par plus d'une vingtaine de banques, il vise à coordonner l'introduction d'offres initiales de multibanking d'ici 2025. Les étapes suivantes seront définies par les banques participantes elles-mêmes, avec leurs partenaires respectifs, lors de la phase de mise en œuvre qui vient de démarrer. L'ASB continue de coordonner la communication et le dialogue avec les autorités et les milieux politiques. Au besoin, elle aide ses membres à clarifier les questions juridiques en suspens.

Infrastructure des marchés financiers: renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de demain grâce aux nouvelles technologies

L'ASB a publié en mars 2023 un livre blanc intitulé «[Le jeton de monnaie scripturale – Une nouvelle monnaie pour la Suisse numérique](#)», où elle esquisse différentes solutions en vue d'émettre de la monnaie scripturale tokenisée sur la blockchain. Cette publication a été précédée d'intenses recherches conceptuelles et juridiques, menées par un groupe de travail réunissant des spécialistes issu·e·s des banques et externes. Dans la deuxième phase du projet, une coalition de douze banques s'efforce à présent de définir conjointement les caractéristiques et le mode de fonctionnement du jeton de monnaie scripturale ainsi que de contribuer à la mise en place d'un cadre solide. Ce dernier permettra à chaque banque participante de tokeniser de la monnaie scripturale tout en garantissant le respect des exigences légales en vigueur et potentiellement à venir. L'émission d'un franc suisse numérique par des banques réglementées serait une étape décisive et pourrait contribuer grandement à la compétitivité et à la capacité d'innovation de la place financière suisse, voire de l'économie suisse dans son ensemble.

Accès au marché: trouver des solutions viables par la voie bilatérale

Le secteur bancaire est un secteur exportateur qui a besoin de marchés ouverts. Résoudre la question du manque d'accès actif au marché de l'Union européenne (UE) demeure une priorité pour la place bancaire suisse. Il faut également poursuivre la voie bilatérale avec l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Fin juin 2023, le Conseil fédéral a approuvé les paramètres d'un mandat de négociation avec l'UE. L'ASB salue cette décision, mais tient à ce que les attentes du secteur bancaire soient prises en compte pour que les relations bilatérales se développent aussi dans l'intérêt de la place financière. En guise de solution, les banques suisses ont donc présenté un nouveau concept: l'approche spécifique aux établissements.

En ce qui concerne le «paquet bancaire» proposé au sein de l'UE, le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont parvenus fin juin 2023 à un accord politique à l'issue de négociations tripartites. Du point de vue de la Suisse, la proposition de compromis relative à l'obligation d'établir une succursale pour les banques d'Etats tiers peut être considérée comme une avancée. Les détails restent à préciser dans le cadre du trilogue technique. On ignore encore quelles en seront les répercussions sur la procédure de dispense simplifiée dont les banques suisses bénéficient en Allemagne depuis 2013, mais la pérennité de ce modèle ne devrait pas être remise en cause.

Avec le Royaume-Uni, la Suisse poursuit les négociations quant au contenu de l'accord de reconnaissance mutuelle (Mutual Recognition Agreement). Celles-ci devraient s'achever à la fin de l'automne 2023. L'ASB se mobilise avec énergie afin que les préoccupations des banques soient prises en compte dans toutes les négociations et que l'accès au marché s'améliore pour le secteur bancaire.

Finance durable: prévenir l'écoblanchiment grâce à des autorégulations fondées sur des principes

La place financière suisse poursuit son ambition de devenir le leader mondial de la finance durable en prônant des conditions-cadres fondées sur l'économie de marché ainsi que des autorégulations pertinentes fondées sur des principes. Au printemps 2022, l'ASB a lancé un plan de mesures dans le domaine de la finance durable et, dans le cadre de sa mise en œuvre, elle a publié deux autorégulations en juin 2022: celles-ci concernent la prise en compte de la durabilité dans le conseil en placement et la gestion de fortune d'une part, dans le conseil hypothécaire d'autre part. [L'autorégulation en matière de conseil en placement et de gestion de fortune](#) prévoit que les client.e.s seront interrogé.e.s sur leurs préférences ESG (Environmental, Social, Governance), se verront proposer des produits et des services adéquats et seront dûment informé.e.s sur les aspects liés à la durabilité. [L'autorégulation destinée aux fournisseurs d'hypothèques](#) prévoit quant à elle que lors des entretiens de conseil, les fournisseurs d'hypothèques devront aborder la question de la préservation de la valeur à long terme du bâtiment à financer, et donc celle de son efficacité énergétique. Ces deux autorégulations sont contraignantes pour les membres de l'ASB et les non-membres peuvent s'y soumettre sur une base volontaire. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, mais divers délais transitoires sont prévus.

Par ailleurs, dans le cadre de son plan de mesures également, l'ASB recommande à ses membres d'adhérer aux initiatives concernant le développement durable, notamment à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) – dont elle est membre elle-même depuis le 12 avril 2022 avec le statut de supporter. Selon l'ASB, ces initiatives sont des instruments efficaces pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2050. Comme l'a montré [l'étude de PwC Suisse](#) réalisée sur mandat de l'ASB, de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et de Swiss Sustainable Finance (SSF), le niveau d'engagement des banques dans des alliances «zéro émission nette» était déjà réjouissant en août 2022. A la date de l'étude, l'engagement auprès de la NZBA concernait environ 62% du total consolidé des bilans des membres de l'ASB.

Dans ce contexte, le législateur suisse examine l'opportunité de réglementer davantage la finance durable, notamment dans deux domaines:

- **Premièrement**, outre un rapport consacré aux «champs d'action 2022-2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable», le Conseil fédéral a publié fin 2022 sa «Position [...] en matière de prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier», où il envisage de nouvelles réglementations. L'ASB est convaincue que l'autorégulation susmentionnée en matière de conseil en placement et de gestion de fortune intègre déjà des dispositions essentielles en vue de prévenir l'écoblanchiment et qu'au besoin, elle pourrait aller plus loin.
- **Deuxièmement**, la FINMA prévoit de publier une nouvelle circulaire «Risques financiers liés à l'environnement». Celle-ci couvrira l'ensemble du secteur financier et visera les banques, les maisons de titres et les entreprises d'assurance de toutes les catégories de surveillance (en appliquant le principe de proportionnalité). Elle concrétisera les attentes prudentielles les concernant en matière de gouvernance et de gestion des risques. L'ASB prendra position dans le cadre de la consultation afin d'exprimer les attentes du secteur bancaire. Une première audition a eu lieu en mai 2023. La consultation est prévue au premier trimestre 2024. La circulaire entrera en vigueur au plus tôt en 2025.

Fiscalité (conditions-cadres): s'engager avec confiance et faire preuve d'esprit d'entreprise pour préserver l'attrait de la place économique suisse

Si la Suisse est prête au moment voulu à mettre en œuvre une réforme de la fiscalité internationale des entreprises d'une ampleur inégalée depuis un siècle, c'est aussi grâce à ses banques. Cette réforme prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, les grandes multinationales se verront appliquer le même taux minimum d'imposition dans le monde entier. Grâce à la large majorité de «oui» sortie des urnes en Suisse le 18 juin 2023 ainsi qu'à l'adoption préalable du projet par le Parlement, les conditions sont réunies pour que l'imposition minimale puisse entrer en vigueur en Suisse dans le délai prévu. L'ASB soutient l'introduction de l'imposition minimale dans notre pays et a participé activement aux travaux complexes menés par le groupe de travail national. Dans le cadre de cette collaboration transversale, l'ASB s'est faite l'avocate experte et rassembleuse d'une attractivité durable de la place suisse.

Dans le même but, elle s'était engagée à l'été 2022 en faveur d'une réforme qui modernise l'impôt anticipé, instauré il y a près de 80 ans. Celle-ci a toutefois été rejetée à une courte majorité par les électrices et les électeurs lors de la votation du 25 septembre 2022. Le blocage persistant auquel se heurte cette réforme en Suisse motive l'ASB à se mobiliser avec énergie, esprit d'entreprise et confiance pour préserver la prospérité et les emplois en Suisse.

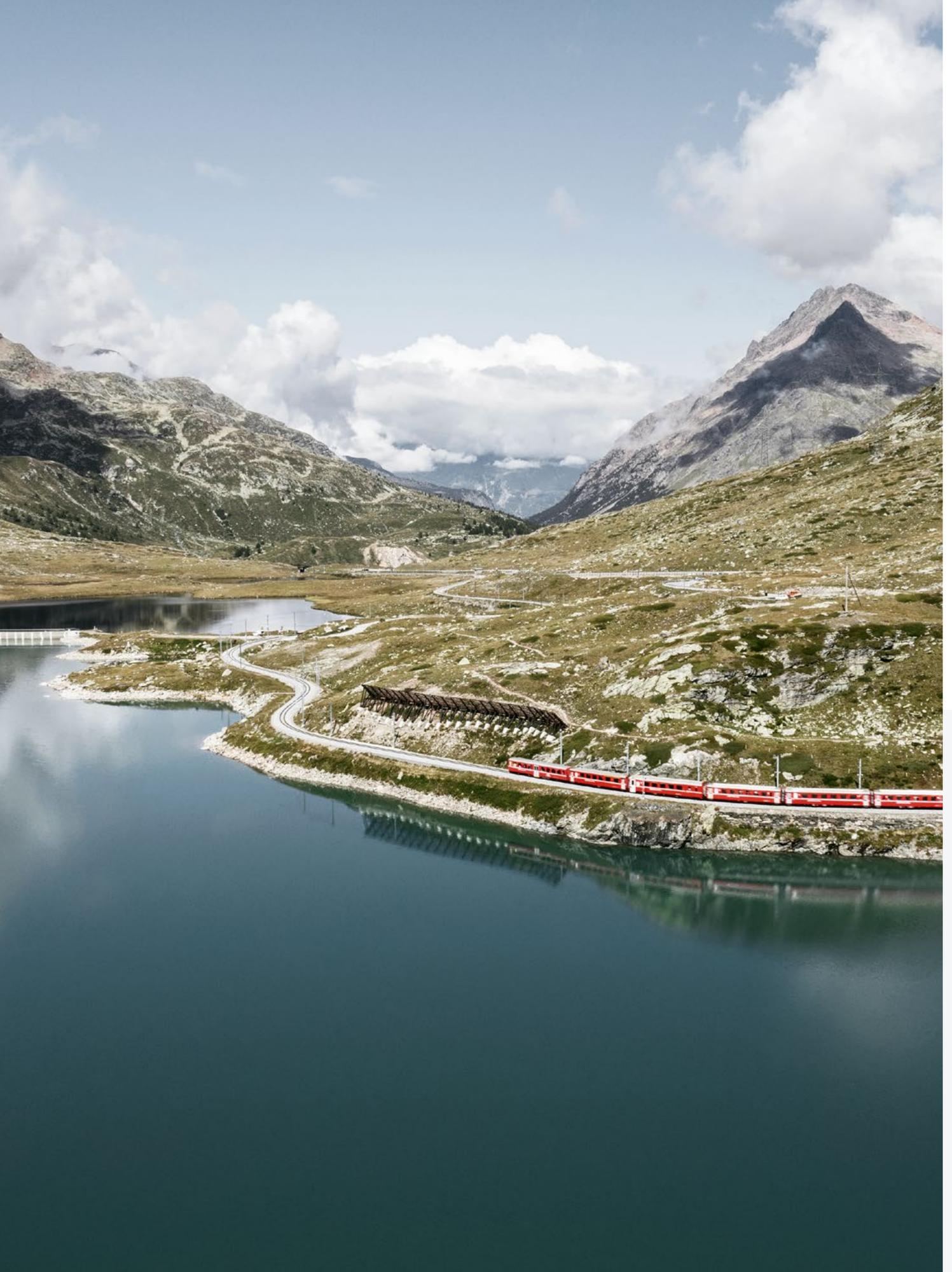
Réglementation des marchés financiers: lutter fermement contre les distorsions de concurrence sur le marché hypothécaire

«Bâle III final» est le dernier train de réformes issu de la réaction réglementaire à la crise financière de 2007 et 2008. Il concerne au premier chef la dotation en fonds propres des banques et sera mis en œuvre en Suisse via l'ordonnance sur les fonds propres du Conseil fédéral et diverses ordonnances de la FINMA. L'ASB a suivi de près le processus et à l'automne 2022, elle a fait entendre sa voix en publiant des [prises de position](#) et en détaillant son [point de vue](#) auprès du SFI et de la FINMA. Dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, prévue pour début 2025, elle s'efforce en priorité de faire valoir ses principales préoccupations, notamment la nécessaire synchronisation avec les places financières étrangères comparables. Celle-ci permettra en effet d'éviter une distorsion de concurrence substantielle et injustifiée au détriment des banques suisses et de leur clientèle [sur le marché immobilier et hypothécaire](#).

Cadre juridique: contribuer par le dialogue à une mise en œuvre effective des sanctions

De nombreuses juridictions à travers le monde (notamment l'UE, les Etats-Unis et le Royaume-Uni) ont réagi par des mesures financières à l'agression de la Russie contre l'Ukraine en février 2022. Quant à la Suisse, elle a repris en grande partie les sanctions de l'UE contre la Russie et le Bélarus. Malgré l'expérience et le savoir-faire des banques suisses en matière de conformité aux mesures de sanctions, les sanctions du SECO contre la Russie et le Bélarus ont soulevé nombre de questions de principe, de difficultés et d'interrogations, en particulier sur le rôle de la Suisse dans le contexte international ainsi que sur l'interprétation, les compétences et les processus. Le dialogue régulier instauré entre le SECO et l'ASB depuis le début du conflit a grandement contribué à clarifier ces questions et a permis une application efficace des sanctions par le secteur bancaire. Il se poursuit à l'heure actuelle.





11'771

mentions de l'ASB dans la presse écrite
et les médias en ligne

377



demandes reçues des médias

67

communiqués de presse, articles
d'actualité, articles d'opinion et podcasts
diffusés sur www.swissbanking.ch

34

webinaires et séminaires

3'500

participant-e-s aux webinaires et séminaires

18

circulaires (suivi fiscal et
réglementaire)

22'487

abonnements aux bulletins d'information (état au 30 juin 2023)

523'394



clics sur www.swissbanking.ch

40

événements et manifestations



22

publications d'études, de directives, de prises de position et de réponses à des consultations possibles

246

publications sur les réseaux sociaux par canal

env. 1'300

examens finaux de l'apprentissage commercial Banque et du cycle de formation BEM

700

expert·e·s siégeant au sein des comités directeurs, commissions spécialisées et groupes de travail de l'ASB

8'766

followers sur Twitter (état au 30 juin 2023)



16'781

followers sur LinkedIn (état au 30 juin 2023)

265

établissements membres (état au 31 mars 2023)

11'755

membres individuels (état au 31 mars 2023)

5 L'ASB s'engage aux côtés des banques

Au-delà des priorités politiques, dans tous les domaines d'activité des banques comme en matière de formation, l'ASB s'engage en faveur de conditions-cadres attrayantes et tournées vers l'avenir. Voici un aperçu des principales évolutions intervenues récemment.

Finance numérique, innovation et cybersécurité

Swiss Financial Sector Cybersecurity Centre (Swiss FS-CSC)

Les cyberévénements, susceptibles de nuire à la réputation du secteur financier suisse ou de déclencher une crise financière grave, constituent une menace de plus en plus prégnante. Il importe dès lors de mettre en place des structures qui permettent de prendre des mesures préventives en optimisant les coûts, qui limitent le risque de crise et qui contribuent le cas échéant à résoudre rapidement les problèmes et à circonscrire les dommages. La création de l'association [Swiss Financial Sector Cyber Security Centre \(Swiss FS-CSC\)](#) constitue une base solide à cet effet. Fondée le 5 avril 2022 à Zurich, cette association compte désormais 132 membres, dont des banques, des entreprises d'assurance et des associations sectorielles. En septembre 2022, dans le cadre d'un partenariat avec le Financial Services Information Sharing and Analysis Center (FS-ISAC), elle a mis en place une structure de services qui fournit aux membres une vaste gamme de prestations visant à accroître encore la cybersécurité sur la place financière suisse. Présidée par August Benz, vice-CEO de l'ASB, l'association Swiss FS-CSC est ouverte à toutes les banques, entreprises d'assurance et infrastructures des marchés financiers dont le siège est en Suisse et qui disposent d'une autorisation de la FINMA, ainsi qu'aux associations financières suisses.

Avant-projet de loi fédérale sur l'identité électronique et autres moyens de preuve électroniques (loi sur l'e-ID, LeID)

L'avant-projet de LeID a fait l'objet d'une consultation de l'été à l'automne 2022. La création d'une e-ID telle qu'elle est conçue, à savoir dans le cadre d'une infrastructure de confiance globale pilotée par l'Etat, est jugée très souhaitable par le secteur bancaire. Il est prévu que les acteurs du secteur public comme ceux du secteur privé puissent utiliser et/ou émettre des e-ID. Du point de vue du secteur bancaire, la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales devra être rapide et pragmatique, afin que la Suisse ne creuse pas son retard dans ce domaine. L'ASB l'a fait savoir dans le cadre de la [consultation](#).

Fiscalité

Cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC) de l'OCDE

A l'automne 2023, dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR), la Suisse échangera pour la cinquième fois des informations financières détaillées sur plusieurs millions de relations de clientèle avec plus d'une centaine de pays. En juin 2023, l'OCDE a en outre reconnu le Cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC) comme une norme minimale contraignante et en a fait quasiment un dispositif d'EAR pour les crypto-actifs. L'ASB est **intervenue activement** pour que ce régime prenne bien en compte les modèles d'affaires des banques dans le domaine des crypto-actifs. Elle restera mobilisée lors du processus législatif suisse à venir, avant l'entrée en vigueur du CDC prévue dans notre pays en janvier 2026.

Réglementation et compliance

Crédits COVID-19

Fin mars 2023, le Conseil fédéral a modifié les taux d'intérêt applicables aux crédits COVID-19. Il avait auditionné l'ASB préalablement à cette décision. Avec les sept principaux fournisseurs de crédits COVID-19 (les «banques du G7»), l'ASB a exposé au Département fédéral des finances (DFF) les arguments et les conclusions pertinents selon elle. Elle a souligné en particulier que compte tenu des relèvements successifs du taux directeur, le Conseil fédéral devait intégrer dans sa réflexion des incitations au rapatriement du substrat fiscal ainsi que les potentielles distorsions de marché et les coûts de refinancement supportés par les banques.

Modification de l'ordonnance sur les banques

Le 23 novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (avec divers délais transitoires) la loi sur les banques (LB) et l'ordonnance sur les banques (OB) modifiées. Les modifications portent sur l'insolvabilité, la garantie des dépôts, la ségrégation ainsi que la capacité d'assainissement et de liquidation (resolvability). L'ASB a obtenu que ses **préoccupations majeures** soient prises en compte tant au niveau de la loi qu'au niveau de l'ordonnance. Elle a réussi en particulier à faire ancrer dans la LB le principe de neutralité des coûts en relation avec le nouveau préfinancement pour moitié de la garantie des dépôts, ainsi qu'une solution de dépôt supplémentaire (via la Banque Nationale Suisse, BNS) pour les banques de toutes les catégories de surveillance. Les banques sont ainsi assurées de ne pas être pénalisées en termes de fonds propres et de liquidités au nom de l'amélioration de la garantie des dépôts.

Nouvelle circulaire 2023/1 «Risques et résilience opérationnels – banques»

L'ASB est parvenue à faire entendre sa voix dès la consultation préalable sur la nouvelle circulaire **«Risques et résilience opérationnels – banques» (2023/1) de la FINMA**. Dans une **prise de position du 29 juin 2022**, elle a ensuite défendu fermement une mise en œuvre fondée sur des principes, neutre sur le plan technologique et proportionnée. La circulaire définitive entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, date à laquelle les Recommandation de l'ASB en matière de Business Continuity Management (BCM) deviendront caduques.

Politique économique et recherche

Baromètre bancaire 2023

Il ressort du Baromètre bancaire 2023 que le secteur bancaire a enregistré globalement de solides résultats en 2022, malgré les fortes incertitudes géopolitiques, la hausse de l'inflation et le retour résolu à une politique monétaire plus restrictive qui ont marqué cette année difficile. D'une part, ce contexte a conduit à de sévères corrections des cours et à un recul des actifs sous gestion, mais d'autre part, le tournant en matière de taux d'intérêt a ouvert aux banques de nouvelles perspectives de rendement dans le domaine des opérations d'intérêts.

Enquête de l'ASB sur l'évolution conjoncturelle des banques

En mai 2023, l'ASB a réalisé pour la première fois une enquête auprès d'économistes en chef et de directeurs des investissements en poste au sein d'établissements membres. Les personnes interrogées ont été invitées à donner leur opinion sur divers indicateurs conjoncturels et sectoriels. Globalement, selon ces expert.e.s, le secteur est bien armé pour relever les défis actuels. Les résultats de cette enquête seront publiés dans le Baromètre bancaire 2023.

Etude BAK sur l'importance économique du secteur financier suisse

Le secteur financier est un pilier porteur de l'économie suisse. La place financière, qui représente 5,5% des emplois en Suisse, a généré 9,4% de la valeur ajoutée brute et 9,7% des recettes fiscales du pays en 2021. C'est ce qui ressort de [l'étude annuelle sur l'importance économique du secteur financier suisse](#) réalisée par BAK Economics sur mandat de l'ASB et de l'Association Suisse d'Assurances (ASA).

Swiss Banking Trends

[Swiss Banking Trends](#) est une publication en ligne de l'ASB, régulièrement mise à jour, qui présente de manière synthétique les évolutions en cours dans les différents domaines d'activité des banques suisses.

Etude sur l'évolution des taux d'intérêt de l'épargne

Depuis que la phase de taux d'intérêt négatifs a pris fin, les épargnant.e.s voient à nouveau leurs dépôts rémunérés. Mais dans l'opinion publique, cette rémunération est perçue comme trop faible. De fait, les taux d'intérêt de l'épargne n'augmentent pas au même rythme que les taux hypothécaires ou le taux directeur de la BNS, mais suivent la hausse progressive de la rémunération du portefeuille de crédit global: c'est ce que montre [l'étude de la société de conseil Orbit36](#) commandée par l'ASB en mars 2023. A chaque nouvelle intervention de la BNS sur les taux, de nombreuses banques ont relevé à leur tour leurs taux d'intérêt de l'épargne – ce qui indique clairement que la concurrence fonctionne.

Formation

Lancement réussi de la Swiss Banking Academy

L'ASB a lancé fin janvier 2023 la [Swiss Banking Academy](#), qui propose un large choix de webinaires et de séminaires spécialisés. Consacrés à des sujets bancaires de fond ou d'actualité, ceux-ci s'adressent aux spécialistes de la branche, aux dirigeant·e·s, aux conseillers/-ères à la clientèle et à d'autres personnes du secteur financier susceptibles d'être intéressées. Les différents formats misent sur le partage d'expériences et sont en lien direct avec la pratique. La Swiss Banking Academy est ouverte à l'ensemble du personnel bancaire intéressé en Suisse ainsi qu'à d'autres acteurs de la place financière. Sur ses cinq premiers mois d'activité, la Swiss Banking Academy a organisé treize webinaires et trois séminaires en présentiel, auxquels ont participé quelque 1 800 personnes. L'écho important qu'ont suscité ces manifestations auprès des membres confirme la haute qualité des contenus et le caractère approprié du choix des sujets.

Certification SAQ Conseiller/-ère clientèle Banque

L'ASB recommande à ses membres de continuer à faire certifier leurs conseillères et leurs conseillers à la clientèle selon la norme SAQ. Pour la branche Banque, il est en effet essentiel de disposer d'une norme commune garantissant une haute qualité des prestations de conseil.

6 Rapport de gestion de l'ASB

Marche générale des affaires

L'Association suisse des banquiers (ASB) est une association à but non lucratif dont le financement est assuré majoritairement par les cotisations des membres. L'ASB comptait 265 établissements membres et quelque 11 755 membres individuels à la fin de l'exercice sous revue. Au cours de cet exercice, huit établissements ont rejoint l'ASB et trois s'en sont retirés par suite de fusion, reprise ou liquidation, d'où un solde positif de cinq établissements membres supplémentaires.

Comme les années précédentes, l'effectif de l'ASB s'est établi au cours de l'exercice sous revue à un peu plus de cinquante personnes en moyenne annuelle et en équivalents plein temps.

Réalisation d'une évaluation des risques

L'évaluation des risques qui a été réalisée n'a conduit à aucun changement d'appréciation. Elle n'a donc donné lieu qu'à des adaptations mineures et de pure forme, qui ont été arrêtées par l'Audit Committee le 23 mai 2023. Au vu des informations actuellement disponibles, l'ASB estime qu'il n'existe à ce jour et à brève échéance aucun risque individuel majeur susceptible de compromettre son existence. De même, le cumul des risques individuels ne met pas en péril la pérennité de l'ASB.

Activités de recherche et développement

L'ASB mène des travaux de fond sur de nombreux sujets bancaires qui revêtent une importance cruciale pour la place financière suisse. Elle contribue ainsi au développement de cette dernière, dans le but de renforcer sa compétitivité et de préparer son avenir.

Evénements exceptionnels

Depuis la mi-mars, la reprise de Credit Suisse par UBS monopolise l'attention médiatique et politique, mais aussi nos services internes. Elle a pris le pas sur d'autres évolutions, dans la mesure où de nombreuses commissions spécialisées se sont consacrées à ce sujet.

Le Conseil fédéral ayant mis fin à la situation particulière issue de l'ordonnance COVID-19 le 1^{er} avril 2022, quasiment toutes les mesures de lutte contre la pandémie ont été levées. Les collaboratrices et collaborateurs ont donc retrouvé le chemin du bureau. L'ASB ne fixe pas de règles strictes quant au lieu de travail et la possibilité de travailler en mode hybride peut donc être considérée comme un effet positif de la pandémie – au moins y en a-t-il un. C'est aussi en 2022 qu'après avoir dû se contenter d'organiser des manifestations virtuelles pendant deux ans, l'ASB a pu de nouveau accueillir physiquement les participant·e·s à ses multiples événements – à la satisfaction générale, notamment lors de la Journée des banquiers qui s'est tenue le 15 septembre 2022 à Neuchâtel.

A l'automne 2022, face au risque d'une pénurie d'énergie, l'ASB a pris diverses mesures d'économie en interne. Au préalable, dans le cadre d'un concours d'idées lancé auprès de ses collaboratrices et collaborateurs, elle avait mis en place plusieurs opérations visant à une plus grande durabilité dans ses bureaux.

Par ailleurs, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a continué d'impacter fortement le travail de l'ASB et des banques au cours de l'exercice sous revue. L'ASB apporte son aide aux banques dans la mise en œuvre des sanctions et s'efforce de répondre à leurs questions, elle agit auprès des milieux politiques et du grand public pour dépeindre la situation de façon adéquate.

Fin 2022, le CEO de l'ASB, Jörg Gasser, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Il a démissionné au premier trimestre 2023. Pendant les quatre années où il a exercé les fonctions de CEO de l'ASB, Jörg Gasser a contribué de manière décisive à forger les conditions-cadres pour la place financière. Clairement focalisé sur les grands thèmes d'avenir, comme la finance durable et la finance numérique, il a œuvré sans relâche en faveur d'une place financière compétitive et innovante. Grâce à son excellent réseau dans la Berne fédérale, l'ASB a encore renforcé sa collaboration avec les autorités, les milieux politiques et les ONG.

Après le départ de Jörg Gasser, c'est August Benz, vice-CEO de l'ASB, qui a pris ad interim les rênes du Secrétariat. La direction de ce dernier a ainsi été assurée en toute fluidité. Placé sous l'égide de Marcel Rohner, Président de l'ASB, le Nomination Committee a été chargé de trouver la personne adéquate pour prendre la succession de Jörg Gasser. Le Conseil d'administration de l'ASB a élu à l'unanimité Roman Studer au poste de CEO, à effet du 1^{er} août 2023. Roman Studer connaît en profondeur le secteur financier et dispose d'une longue expérience de dirigeant dans le monde bancaire. Il est en outre chargé de cours dans les domaines de la politique économique et des marchés financiers à l'Université de St-Gall.

Perspectives

Dans le cadre du projet «Optimisation des sites», la cession des bureaux sis Aeschenplatz à Bâle a pu être finalisée. Le produit de la vente a été affecté à une caisse de projet destinée à financer des projets stratégiques de l'ASB et/ou à un fonds de campagne, conformément à une décision de principe du Conseil d'administration. En parallèle, on a commencé les démarches d'obtention des permis de construire en vue de concentrer dans le bâtiment de tête et de moderniser les locaux que la nouvelle propriétaire, La Bâloise, louera à l'ASB. Les travaux de transformation démarreront à l'automne 2023.

Au cours de la transition numérique opérée par le Secrétariat, plusieurs étapes importantes ont été franchies au cours de l'exercice sous revue. Fin 2022, par exemple, le nouveau portail réservé aux membres de l'ASB a été mis en ligne avec succès. Cette année, d'autres projets se concrétiseront dans des champs d'action clairement définis, afin de rendre le Secrétariat encore plus performant et plus efficient en termes de structure organisationnelle, de processus, de culture d'entreprise et de compétence du personnel.

Bâle, le 17 août 2023



August Benz
Vice-CEO



Melanie Knijff
Responsable Operations

7 Bilan

en CHF

Actifs	31.03.2023	31.03.2022
Liquidités et actifs détenus à court terme	33'219'979	18'542'941
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	52'137	178'454
Autres créances à court terme	1'380'563	1'516'980
Actifs de régularisation	423'546	253'921
Total des actifs circulants	35'076'225	20'492'296
Immobilisations financières	12'781'700	13'503'210
Immobilisations corporelles	1	3'700'001
Total des actifs immobilisés	12'781'701	17'203'211
Total des actifs	47'857'926	37'695'507

Passifs	31.03.2023	31.03.2022
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	231'302	444'160
Autres dettes à court terme	358'087	271'845
Passifs de régularisation	2'468'401	1'113'133
Provisions à court terme	1'150'125	995'700
Total des capitaux étrangers à court terme	4'207'915	2'824'838
Provisions et postes analogues prescrits par la loi	32'518'000	23'780'000
Total des capitaux étrangers à long terme	32'518'000	23'780'000
Total des fonds étrangers	36'725'915	26'604'838
Capital de l'Association	6'961'000	6'961'000
Réserves	4'171'011	4'129'669
Total des capitaux propres	11'132'011	11'090'669
Total des passifs	47'857'926	37'695'507

8 Compte de résultat

en CHF

	01.04.22 – 31.03.23	01.04.21 – 31.03.22
Cotisations des membres	19'765'005	18'135'075
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	953'675	1'023'482
Total des produits d'exploitation	20'718'680	19'158'557
Charges de matériel et de prestations de services	-8'916'335	-7'107'520
Charges de personnel	-11'392'039	-11'662'175
Autres charges d'exploitation	-2'080'996	-2'052'326
Total des charges d'exploitation	-22'389'370	-20'822'021
Résultat d'exploitation	-1'670'690	-1'663'464
Charges financières	-812'636	-355'255
Produits financiers (y compris gains de change non réalisés)	184'146	208'749
Produits hors exploitation	0	32'016
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-12'099'832	-976'992
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	14'479'342	2'825'908
Impôts directs	-38'988	-43'433
Bénéfice de l'exercice	41'342	27'529

9 Tableau des flux de trésorerie

en CHF

	01.04.22 – 31.03.23	01.04.21 – 31.03.22
Résultat de l'exercice	41'342	27'529
Variation de valeur sur immobilisations financières	751'110	273'924
Variation des actifs circulants	93'110	-1'138'866
Variation des fonds étrangers	1'228'652	65'559
Variation des provisions	8'892'425	-2'358'300
Flux de fonds du résultat opérationnel	11'006'639	-3'130'154
Investissements en actifs immobilisés	3'670'399	-47'760
Flux de fonds d'investissement	3'670'399	-47'760
Total des flux de fonds	14'677'038	-3'177'914
Etat des liquidités au début de l'exercice	18'542'941	21'720'855
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	33'219'979	18'542'941
Total des flux de fonds	14'677'038	-3'177'914

10 Annexe

Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels de l'Association suisse des banquiers, dont le siège est à Bâle, ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, en particulier les articles du Code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 961).

La présentation des comptes nécessite de la part de la direction des estimations et des appréciations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'établissement du bilan, mais aussi sur le montant des charges et des produits de l'exercice. La direction détermine selon sa libre appréciation l'usage qu'elle entend faire des marges de manœuvre prévues par la loi en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de l'Association et sous réserve de respecter le principe de précaution, elle peut comptabiliser des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions supérieures à ce qui est économiquement nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées en principe à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des correctifs de valeur.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

en CHF

	31.03.2023	31.03.2022
a) Liquidités et actifs détenus à court terme		
Liquidités	8'732	7'112
Créances sur les banques	33'211'247	18'535'829
	33'219'979	18'542'941
b) Immobilisations financières		
Titres au prix du marché	12'577'200	13'298'710
Titres au coût d'acquisition	204'500	204'500
	12'781'700	13'503'210
c) Immobilisations corporelles		
Installations / mobilier / équipements informatiques	1	1
Immeuble d'exploitation à Bâle	0	3'700'000
	1	3'700'001
d) Provisions (à court et long terme)		
pour risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association	33'668'125	24'775'700

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

en CHF

a) Charges extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.22 – 31.03.23	01.04.21 – 31.03.22
Constitution de provisions à court terme	533'125	466'700
Constitution de provisions à long terme	11'178'000	0
Autres	388'707	510'292
	12'099'832	976'992

Des provisions supplémentaires ont été constituées pour couvrir les risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association.

b) Produits extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.22 – 31.03.23	01.04.21 – 31.03.22
Produit de la vente d'une unité d'étage, déduction faite des coûts de transaction	11'178'000	0
Dissolution de provisions	3'018'700	2'825'000
Autres	282'642	908
	3'301'342	2'825'908

Le financement de frais divers en 2022 / 2023 ont donné lieu à des dissolutions de provisions.

Autres informations

en CHF

a) Nombre de postes à plein temps

Au cours de l'exercice sous revue comme de l'exercice précédent, le nombre de postes à plein temps s'est établi en moyenne à plus de cinquante.

b) Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise

Les actifs mis en gage à titre de garantie d'engagements propres (immobilisations financières) s'élèvent à CHF 846'000 (exercice précédent: CHF 846'000).

c) Montant des honoraires versés à l'organe de révision	01.04.22 – 31.03.23	01.04.21 – 31.03.22
Au titre de prestations en matière de révision	22'617	22'617
Au titre d'autres prestations de services	0	13'129

Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de compromettre la fiabilité des comptes annuels 2022 / 2023 ou devant être divulgué ici n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par la direction, le 14 juin 2023.

11 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking), Bâle

Bâle, le 18 August 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking) (l'association), comprenant le bilan au 31 mars 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



2



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Andreas Blumer
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Bruno Vomsattel
(Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréé



Association suisse des banquiers

Aeschenplatz 7

Case postale 4182

CH-4002 Bâle

office@sba.ch

www.swissbanking.ch

